

ENGAGEMENT ENVERS LES PRINCIPES DE LA CHARTE ERASMUS

Déclaration

Je, soussigné (e), déclare que si mon établissement reçoit une charte Erasmus pour l'enseignement supérieur, mon établissement s'engage à:

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme.
- Assurer un accès et des opportunités égales et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.
- Garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits - ECTS) obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant une mobilité mixte.
- Ne facturer aucun frais, en cas de mobilité de crédit, aux étudiants mobiles entrants pour les frais de scolarité, l'inscription, les examens ou l'accès aux installations de laboratoire et de bibliothèque.
- Assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre les priorités du programme:
 - En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative de la carte d'étudiant européenne.
 - En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - En encourageant la participation au programme de ceux qui ont moins d'opportunités.
 - En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une mobilité ou un projet.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

Assurer à ce que les procédures de sélection des activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.

Assurer et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site Internet de l'institution bien avant les périodes de mobilité, de manière à être transparent pour toutes les parties et permettre aux étudiants mobiles de faire des choix bien informés sur les cours qu'ils suivront.

Assurer et mettre à jour régulièrement des informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Assurez-vous que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.

Assurer la mobilité dans le but d'étudier et d'enseigner uniquement dans le cadre d'accords préalables entre établissements. Ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties, ainsi que leur engagement à partager des critères de qualité dans la sélection, la préparation, l'accueil, le soutien et l'intégration des participants mobiles.

Assurer à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en entreprenant des activités pour atteindre le niveau de compétence linguistique nécessaire et développer leurs compétences interculturelles.

Assurer à ce que la mobilité des étudiants et du personnel soit basée sur un contrat pédagogique pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel validé à l'avance entre les établissements ou entreprises d'envoi et d'accueil et les participants mobiles.

ir un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.

ir une assistance liée à l'obtention de visas, le cas échéant, pour les participants mobiles entrants et sortants.

ir une assistance liée à l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.

- Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la charte des étudiants Erasmus.

Pendant la mobilité

- Assurer un traitement académique égal et la qualité des services aux étudiants entrants.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants mobiles sortants et entrants.
- Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Encouragez-les à agir comme ambassadeurs du programme et à partager leur expérience de mobilité.
- Fournir des mesures de mentorat et de soutien appropriées aux participants mobiles, y compris à ceux qui recherchent une mobilité mixte.
- Fournir un support linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

Après la mobilité

ir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un dossier complet, précis et opportun de leurs réalisations à la fin de leur période de mobilité.

r à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus de manière satisfaisante pendant une période d'études / formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat pédagogique et confirmés par le relevé de notes / certificat de stage. Ils doivent être transférés sans délai dans les dossiers de l'étudiant, sont comptabilisés dans le diplôme de l'étudiant sans aucun travail ou évaluation supplémentaire de l'étudiant et doivent être retracés dans le relevé de notes de l'étudiant et le supplément au diplôme.

er l'inclusion d'activités de mobilité d'études et / ou de stages satisfaisantes dans le dossier final des réalisations des étudiants (le supplément au diplôme).

urager et soutenir les participants mobiles à leur retour pour agir en tant qu'ambassadeurs du programme, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la construction de communautés d'anciens élèves.

- Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien pertinent au personnel et aux étudiants intéressés à participer à ces activités tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre.
- Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à des résultats durables et à ce que leur impact profite à tous les partenaires.
- Encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

de manière à maximiser leur impact sur les individus, les autres institutions participantes et la communauté académique dans son ensemble.

À DES FINS DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

- Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et aux priorités du programme soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus.
- Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.
- Utiliser les «lignes directrices ECHE» et «l'auto-évaluation ECHE» pour assurer la pleine mise en œuvre des principes de la présente Charte.
- Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme, ainsi que leurs résultats.
- Affichez bien cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante sur le site Web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

Au nom de l'institution, je reconnais que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par les agences nationales Erasmus + et qu'une violation des principes et engagements ci-dessus peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

Au nom de l'institution, je m'engage à publier la déclaration de politique Erasmus sur le site internet de l'institution.

Représentant légal de l'institution

*Jean-François BALAUDE
Président de l'Université Paris Nanterre*

Signature du représentant légal de l'institution



Dans les sections suivantes du formulaire de candidature, vous devrez expliquer comment votre établissement respectera les principes de la Charte si celle-ci est attribuée. Il est fortement recommandé de consulter [les lignes directrices ECHE](#) qui contiennent un certain nombre d'informations pour remplir votre candidature.

Veillez noter que votre agence nationale Erasmus + assurera le suivi de votre déclaration de politique Erasmus et de vos réponses aux questions posées dans la candidature. L'Agence nationale Erasmus + se réserve le droit de demander plus d'informations sur vos activités et de proposer des mesures complémentaires, dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre des principes de la Charte par votre institution.

1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

1.1 Les activités Erasmus+ incluses dans votre déclaration de stratégie Erasmus

Dans cette section, vous devez cocher les activités Erasmus + couvertes par votre déclaration de stratégie Erasmus. Veuillez sélectionner les activités que votre EES entend mettre en œuvre

toute la durée du programme.

Erasmus Action clé 1 (KA1) – Mobilité à des fins d'apprentissage:

La mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur

Erasmus Action clé 2 (KA2) - Coopération entre organisations et institutions:

Partenariats de Coopération et échanges de pratiques

Partenariats pour l'Excellence – Universités Européennes

Partenariats pour l'Excellence – Masters conjoints Erasmus Mundus

Partenariats pour l'innovation

Erasmus Action clé 3 (KA3):

Erasmus Action clé 3 (KA3) – Soutien à la réforme des politiques de développement et de coopération:

1.2 Déclaration de Politique Erasmus: votre stratégie

Votre déclaration de politique Erasmus devrait refléter la manière dont vous aviez l'intention de mettre en œuvre Erasmus + après l'attribution de l'ECHE. Si vous souhaitez ajouter des activités supplémentaires à l'avenir, vous devrez modifier votre déclaration de politique Erasmus et en informer votre agence nationale Erasmus +.

Qu'aimeriez-vous réaliser en participant au programme Erasmus +? Comment votre participation au programme Erasmus + s'intègre-t-elle dans votre stratégie d'internationalisation et de modernisation institutionnelle?

(Veuillez réfléchir aux objectifs de votre participation. Veuillez expliquer comment vous pensez que la participation à Erasmus + contribuera à la modernisation de votre établissement, ainsi que l'objectif de construction d'un espace européen de l'éducation¹ et expliquer les objectifs politiques que vous avez l'intention de poursuivre).

Notre établissement est internationalement reconnu comme l'une des grandes universités françaises de sciences humaines et sociales au sens large, tout en comprenant aussi une composante dynamique de sciences et technologies. Fort de 400 partenariats dans plus de 70 pays, sa stratégie internationale consiste à structurer un petit nombre de partenariats privilégiés permettant d'associer les coopérations de formation et de recherche. Pour ce faire, elle s'appuie de manière privilégiée sur les nombreuses opportunités offertes par le Programme Erasmus+ dans une perspective de synergie (entre les actions Erasmus+, et avec d'autres programmes de financements locaux, nationaux ou internationaux), et qui permettront de diversifier les types de coopération et les formats de mobilité des étudiants et des personnels (d'étude, de stage, d'enseignement ou de formation, mobilités courtes ou virtuelles, etc.). Le développement et la structuration d'un pôle "Partenariats et Projets" au sein du Service

¹ Pour plus d'informations sur les priorités de l'Espace européen de l'éducation, telles que la reconnaissance, les compétences numériques, les valeurs communes et l'éducation inclusive, veuillez consulter le site Web suivant : https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-education-area_fr

des relations internationales (SRI) ces deux dernières années atteste de la volonté de notre établissement de monter nettement en puissance dans le montage de projets internationaux.

- **L'Europe** est la région du monde où l'Université Paris Nanterre possède les partenariats de formation et de recherche les plus nombreux et les plus anciens. C'est là que se concentrent la plupart des échanges d'étudiants et d'enseignants (entrants et sortants) et des doubles diplômes (droit, économie, langues et littératures, etc.). Ces coopérations reposent principalement sur les financements du programme Erasmus+ mais aussi sur l'Université Franco-Allemande par exemple, qui constitue un autre soutien important de notre politique européenne.

L'alliance European Digital UniverCity (EDUC), dont l'Université Paris Nanterre est membre fondateur (avec les universités de Potsdam, Cagliari, Masaryk, Pécs et Rennes 1), figure parmi les premières universités européennes lauréates de l'appel à projet du Programme Erasmus+ en 2019 : elle est parfaitement emblématique des efforts de l'Université Paris Nanterre pour intensifier et diversifier les formes de coopération internationale avec un nombre resserré de partenaires. Notre établissement a en outre déjà soumis 2 candidatures de Partenariat Stratégique avec les partenaires de l'alliance EDUC : le projet EDUCards (coordonné par Rennes 1 et lauréat en 2019) et le projet EDUC+M Educating for Positive Management (coordonné par Paris Nanterre et déposé au printemps 2020). Il a pour ambition de continuer à développer les synergies, autour de EDUC, entre les différentes actions du Programme Erasmus+, ainsi qu'avec celles du Programme Horizon Europe et d'autres financeurs potentiels dans les années qui viennent.

En même temps, notre établissement souhaite continuer à répondre aux initiatives qui peuvent émerger de nos enseignants chercheurs pour développer des coopérations avec d'autres établissements afin de maintenir l'excellent maillage de partenariats européens construit ces dernières décennies.

- L'Université Paris Nanterre a également pour objectif de renforcer sa présence dans les **autres régions du monde**. Alors que les mobilités d'échange sont plus réduites hors d'Europe, c'est en s'appuyant sur les coopérations de recherche qu'elle œuvre à développer des partenariats privilégiés avec quelques pays, notamment en Amérique du Nord, en Afrique (notamment francophone), en Amérique Latine et en Asie. Depuis 3 ans et de manière de plus en plus structurée, elle s'est saisie des outils du Programme Erasmus+ (notamment l'Action Clé 107 « Mobilités internationales de Crédit ») pour enrichir des partenariats souvent initialement fondés sur la recherche d'un volet formation (mobilités d'études et d'enseignement qui peuvent ouvrir la voie à des doubles diplômes). Elle a l'ambition de poursuivre dans cette voie, que ce soit dans la perspective de monter des doubles diplômes (par exemple en Amérique Latine), de développer des scénarios d'échange virtuel pour les étudiants (par exemple aux Etats-Unis), ou encore de contribuer au développement et à la consolidation de programmes de formation de qualité chez certains partenaires (par exemple en Ethiopie).

Notre établissement prévoit en outre de développer une stratégie internationale commune avec ses partenaires EDUC, notamment en direction de l'Afrique, que permettront de consolider d'autres actions du programme Erasmus+ (comme l'Action Clé 2 « Alliances de la Connaissance ») et d'autres programmes de financement nationaux, bilatéraux ou européens.

- Pour renforcer son attractivité internationale, notre établissement met l'accent depuis plusieurs mois sur l'amélioration continue de **l'accueil des étudiants internationaux**, attirés par la réputation de Nanterre et la qualité de ses formations. Un bureau d'accueil (Welcome desk) a été mis en place à la rentrée 2019 afin de mieux les accompagner dans leurs démarches pratiques à leur arrivée sur le territoire (titres de séjour, logement, santé, etc.) et sur le campus. Il propose également un système de parrainage par les étudiants de l'université (Buddy System), et il a pour objectif de développer à court terme diverses activités et événements pour une meilleure intégration sociale des étudiants internationaux.

Veillez réfléchir aux actions Erasmus + auxquelles vous souhaitez participer et

expliquer comment elles seront mises en œuvre dans votre établissement. Veuillez expliquer comment la participation de votre institution à ces actions contribuera à atteindre les objectifs de votre stratégie institutionnelle.

Notre établissement souhaite poursuivre son engagement dans l'action de mobilité individuelle KA103 déjà bien installée depuis plus de deux décennies et renforcer sa participation à l'action KA107 que nous mettons en place depuis près de 3 ans. Ces mobilités auxquelles prennent part les étudiants et les personnels enseignants et administratifs représentent la vitrine de notre internationalisation. Les procédures administratives et financières des mobilités entrante et sortante sont gérées par le pôle Mobilité du Service des Relations Internationales permettant aux participants de mener à bien leur projet de mobilité. Les étudiants internationaux accueillis à l'UPN bénéficient d'un accompagnement par le Welcome Desk dans leurs démarches de recherche de logement et les aspects liés à la vie pratique (caf, titre de séjour, parrainage, événements). Une convention qui lie le CROUS à l'UPN assure une attribution de 130 chambre pour l'accueil des étudiants étrangers; nous développons les partenariats avec d'autres organismes tels que Studapart et Campuséa afin d'élargir l'offre de logement et répondre au mieux aux besoins des étudiants que nous accueillons.

Le pôle partenariats et projets du SRI se charge d'accompagner le développement des projets de coopération KA2 notamment et l'ensemble des projets structurels du programme Erasmus +. En pleine croissance, ce pôle dispose de deux chargés de projets qui accompagne les porteurs dans le montage des dossiers et qui assurent le suivi administratif et financier lorsque le financement a été accordé. Cette mission répond aux besoins de l'établissement en terme d'internationalisation; les projets ont été gérés jusqu'ici directement dans les UFR, manquant de visibilité et il y a désormais un souhait de centraliser ce suivi pour l'attractivité de notre établissement. Cela permettra également d'ouvrir les actions EDUC à d'autres appels à projet; mettant en place une réelle synergie.

Quel est l'impact envisagé de votre participation au programme Erasmus + sur votre établissement?

Veuillez réfléchir aux objectifs, ainsi qu'aux indicateurs qualitatifs et quantitatifs dans le suivi de cet impact (tels que les objectifs de mobilité pour la mobilité des étudiants / du personnel, la qualité de la mise en œuvre, le soutien aux participants sur la mobilité, une implication accrue dans les projets de coopération (dans le cadre de l'action clé 2), durabilité / impact à long terme des projets, etc. Il est recommandé de proposer un calendrier indicatif pour atteindre les objectifs liés aux actions Erasmus +.

L'implication de l'Université Paris Nanterre dans le programme Erasmus + vise à bénéficier au plus grand nombre pour permettre la réalisation des projets individuels de mobilité, servir la stratégie d'internationalisation de l'établissement et renforcer son attractivité à l'international. Un plan de diffusion sera mis en place, il définit le type d'information à diffuser, le public cible, les indicateurs, les supports de diffusion et fera apparaître une cartographie des canaux et réseaux à solliciter.

Les mobilités individuelles bénéficiant aux étudiants et personnels enseignants et administratifs seront suivies via notre logiciel de mobilité MoveOn4. Une série d'indicateurs sera mise en place afin de mesurer l'impact de ces expériences: nombre de participants selon les types de mobilités, les flux et les disciplines/thématiques notamment; des témoignages de retours d'expériences seront conduits pour l'aspect qualitatif.

Au niveau de l'établissement, il est attendu une croissance de formations internationalisées, un développement de projets structurants mobilisant des partenaires européens et internationaux, une meilleure sensibilisation de la communauté universitaire à une expérience internationale. Le nombre de formations internationales (double diplômes, erasmus mundus, expérience internationale obligatoire), le nombre de projets lauréats Erasmus, et les retours d'expériences font partie des indicateurs envisagés pour mesurer l'impact à l'échelle de notre université.

A l'échelle européenne, nous souhaitons que notre participation au programme nous permette d'être partie prenante dans les politiques et pratiques européennes; notre mobilisation pour la mise en place de la carte étudiante européenne y contribue déjà via le projet Educards. La création de nouveaux partenariats est aussi un enjeu majeur qui doit s'associer à la consolidation de notre alliance européenne EDUC pour en renforcer sa visibilité. Afin de mesurer cet impact à l'échelle européenne, les indicateurs suivants doivent être mis en place: nombre de partenariats, nombre de projets labellisés EDUC, participation à des projets aux enjeux européens etc.

2. MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

2.1. Mise en œuvre des nouveaux principes fondamentaux

Veillez expliquer les mesures prises dans votre établissement pour respecter les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion des étudiants et du personnel. Décrivez comment votre institution garantit un accès complet et équitable aux participants de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion de ceux qui ont moins d'opportunités.

Le Service des Relations Internationales organise chaque automne son forum de la mobilité internationale, associé à des réunions d'informations, temps fort de l'année pour la promotion des expériences de mobilité. Ces événements sont ouverts à tous, étudiants et personnels; les créneaux de fin de matinée, déjeuner et début d'après-midi ont été ciblés pour s'assurer de la disponibilité du plus grand nombre de personnes. Les procédures de sélection y sont détaillées et un temps d'échange indispensable conclut les réunions. En parallèle, les procédures et critères de sélection sont disponibles de manière transparente en ligne sur notre site web. Nous souhaitons également que notre alliance européenne EDUC soit un cadre d'échange de bonnes pratiques en vue de standard élevés dans le domaine de l'inclusion.

Le Service Handicap & Accessibilité accompagne les étudiants en situation de handicap à Nanterre. Une page web est dédiée aux actions développées pour les étudiants concernés pour les informer des dispositifs mis à leur disposition: financement complémentaire Erasmus, aménagement des études, tutorat, mesures d'accompagnement, etc.

L'université s'implique également dans l'accueil de réfugiés politiques en mettant en place un dispositif spécifique pour les soutenir dans leur insertion au sein du monde académique français. Des cours de français sont notamment offerts. Certains bénéficient également du soutien financier du programme PAUSE (Programme d'aide à l'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil / Collège de France).

A travers ces mesures détaillées ci-dessous, notre établissement favorise l'intégration de tous sur le campus, par ailleurs doté d'une épicerie solidaire.

Veillez expliquer les mesures que votre établissement mettra en place pour mettre en œuvre l'initiative de la carte d'étudiant européenne et promouvoir l'utilisation de l'application mobile du programme Erasmus + auprès des étudiants. Veuillez-vous référer au calendrier indiqué sur le site Web de l'Initiative de la carte d'étudiant européenne²

² https://ec.europa.eu/education/education-in-the-eu/european-student-card-initiative_fr

L'UPN s'inscrit progressivement dans la dématérialisation des procédures administratives de la mobilité étudiante Erasmus +. Tous les étudiants primo arrivants lors de la rentrée 2019 ont obtenu une carte étudiante européenne sur laquelle doit être développé un certain nombre de services.

Lauréat d'un projet de partenariat stratégique "EDUCardS" en 2019, ce projet doit amener les partenaires de notre université européenne EDUC à développer des services accessibles sur cette carte étudiante européenne et à conduire une première expérimentation en 2021. Soutenu par le CNOUS qui a participé à la réunion de lancement de ce projet, notre ambition est de lever les obstacles techniques, administratifs pour mettre à disposition une carte étudiante européenne aux 149 000 étudiants que regroupent l'alliance EDUC.

L'UPN utilise depuis 2018 des outils de l'initiative Erasmus Without Paper, l'Erasmus Dashboard et le Online Learning Agreement. Elle utilise le Dashboard pour diffuser des informations aux étudiants sortants et entrants via l'application mobile Erasmus +. Le service des relations internationales promeut cette application auprès des étudiants internationaux dans ses divers supports de communication, et également via la page Facebook créé pour relayer l'information auprès des nouveaux étudiants. Enfin, le logiciel de mobilité Moveon4 est en cours de connexion au réseau Erasmus Without Paper par ses développeurs. Cela permettra à l'UPN d'utiliser dès que possible les autres fonctionnalités d'EWP : échanges d'informations, e-nominations, accords interinstitutionnels.

Les initiatives Carte Européenne et Erasmus Without Paper constituent le cadre de référence au sein de l'alliance EDUC pour faciliter l'expérience de mobilité. Un groupe de travail a été créé à cet effet et a mis en place un plan d'action anticipant les obligations dans ce domaine du prochain programme Erasmus+.

Veillez expliquer comment votre établissement mettra en œuvre et promouvra des pratiques respectueuses de l'environnement dans le cadre du programme Erasmus +.

Notre établissement conduit une politique de développement durable depuis plus d'une dizaine d'années afin de faire face aux enjeux énergétiques, climatiques et environnementaux. Labellisé DD&RS et EcoJArdin, l'université sensibilise aux éco-gestes, et valorise les mobilités douces.

Plusieurs actions et initiatives sont mises en places et valorisées chaque année à l'occasion des semaines européenne du développement durable et de la mobilité comme l'organisation d'ateliers de réparation de vélos et des bourses aux vélos de seconde main à bas prix; un éveil à l'environnement et un atelier de sensibilisation aux abeilles et à l'apiculture.

L'UPN montre un fort intérêt à partager son expérience et à s'enrichir des pratiques au sein des universités partenaires à l'échelle européenne. Nous souhaitons inclure cette thématique comme une des lignes directrices pour l'organisation de *staff week* dans notre établissement notamment.

Veillez expliquer comment vous allez promouvoir l'engagement civique et la citoyenneté active parmi vos étudiants sortants et entrants avant, après et pendant la mobilité.

Avant tout départ en mobilité, une réunion de préparation à la mobilité est organisée par le service des relations internationales pour à la fois rappeler les démarches administratives spécifiques et aborder la dimension interculturelle ainsi que les valeurs qui feront de leur expérience.

Lors de la mobilité, nous mettons tout en œuvre pour promouvoir les événements culturels et festifs organisés par l'association étudiante Nanterasmus qui ont pour but de favoriser

l'intégration des étudiants internationaux sur le campus. Un système de parrainage entre étudiants nationaux et internationaux est proposé sur la base du volontariat en partenariat avec ESN via la plateforme 'Buddy System': <https://buddysystem.eu/fr/>. Par ailleurs, l'engagement étudiant, qu'il soit associatif, solidaire, sportif, culturel ou citoyen est valorisé à travers les Prix de l'engagement et le dispositif des Bonus au diplôme "engagement solidaire".

Notre université européenne EDUC est par ailleurs un cadre privilégié pour renforcer ce sentiment de citoyenneté européenne et nous comptons sur les actions qui seront développées et proposées à terme pour promouvoir ces valeurs auprès des étudiants de notre université et des étudiants internationaux.

Enfin, le pôle partenariats et projets du service des relations internationales est en pleine croissance, et nous comptons sur son expertise pour promouvoir des appels à projets encore peu sollicités et accompagner les porteurs de projets qui souhaiteront s'engager dans des actions relevant du programme Erasmus + (Jean Monnet), Europe créative, Europe pour les citoyens entre autres).

2.2. Lors de la participation à des activités de mobilité – Après la mobilité

Veillez décrire les mesures concrètes que vous prendrez pour garantir la reconnaissance entièrement automatique de tous les crédits obtenus pour les résultats d'apprentissage obtenus pendant une période de mobilité à l'étranger / une mobilité mixte, conformément à la Recommandation du Conseil sur la reconnaissance mutuelle automatique.

Afin de respecter l'engagement de délivrer dans les cinq semaines après la fin des examens le relevé de notes aux étudiants entrants, les jurys d'examens sont organisés de manière à pouvoir tenir ces délais. A chaque semestre le service des relations internationales rappelle cet engagement aux facultés. Il édite et transmet par email ce relevé de notes avec les ECTS afférents aux étudiants et à l'université d'envoi afin de limiter les délais de reconnaissance de ces ECTS. Il met à disposition du partenaire un descriptif du système de notation et un tableau de distribution statistique de cette notation, conformément au Guide ECTS.

En ce qui concerne les étudiants sortants, l'enseignant responsable des échanges pour la discipline est garant de l'ensemble du processus de reconnaissance des ECTS. Il accompagne l'étudiant dans l'élaboration du contrat d'études et le valide, ainsi que les modifications le cas échéant. Il est destinataire du relevé de notes émis par l'université d'accueil, qu'il convertit en comparant les tableaux de distribution statistique. Les résultats convertis sont reconnus intégralement dans le diplôme d'origine sans instance de validation supplémentaire. A sa demande, l'étudiant pourra obtenir le supplément au diplôme mentionnant l'expérience de mobilité.

Pour faciliter la reconnaissance des résultats de la mobilité internationale, l'Université Paris Nanterre favorise la création de formations à mobilité obligatoire comportant des "fenêtres de mobilité", comme les doubles diplômes par exemple.

Veillez décrire les mesures prises par votre institution pour soutenir, promouvoir et reconnaître la mobilité du personnel:

L'Université Paris Nanterre est engagée et désireuse de développer les mobilités pour le personnel enseignant et administratif. Elle compte sur la consolidation des partenariats existants, le développement de nouvelles collaborations et le déploiement d'EDUC pour faire vivre et évoluer ces mobilités.

Le personnel enseignant joue une part très active dans la mobilité européenne et internationale en dispensant des cours dans des universités partenaires étrangères. Les doubles diplômes sont par ailleurs des cadres favorisant cette mobilité.

L'établissement soutient les personnels désireux de bénéficier d'une mobilité de formation à travers une staff week, un job shadowing, ou encore une semaine intensive de formation en langue. Il est possible pour les personnels d'en faire la demande lors de trois appels à candidatures dans l'année. La Direction des Ressources Humaines soutient cette démarche via l'action du Service de l'accompagnement individuel qui inscrit ces mobilités dans le plan de formation et qui propose de prendre en charge les coûts d'inscription aux formations le cas échéant

Le Service des Relations Internationales apporte son soutien à l'organisation des mobilités. A l'issue de la mobilité, un retour d'expérience est demandé et diffusé à la communauté universitaire sous la forme de témoignages afin de promouvoir cette expérience, sensibiliser les personnels et les inciter à y prendre part dans le futur. Ces témoignages sont mis en avant lors du forum international qui a lieu chaque année à l'automne lors des Erasmus days.

2.3. A des fins de visibilité

Veillez réfléchir à la façon dont vous prévoyez de promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme. Veuillez fournir le lien Web où vous hébergerez la déclaration de politique Erasmus à l'avenir.

Les activités conduites dans le cadre du programme Erasmus + sont régulièrement diffusées via des actualités disponibles sur le site web de l'université dans les pages consacrées aux actions à l'international.

Nous organisons chaque année à l'automne un forum international afin de promouvoir la mobilité internationale auprès des étudiants et du personnel et de sensibiliser le personnel aux actions de coopération, notamment Erasmus. Ce forum est renforcé par des sessions d'information dans les facultés.

Les pages internationales du site web de l'université ont été entièrement refaites dans l'optique de simplifier les entrées selon les profils d'utilisateurs (étudiant, personnel enseignant et administratif, de Nanterre ou international). La déclaration de politique Erasmus est disponible sur ce lien : <https://www.parisnanterre.fr/nanterre-a-l-international/>

Nous faisons également usage des réseaux sociaux de l'université pour relayer les informations liées à la mobilité, à la coopération et les projets européens et internationaux: Twitter, Facebook, Instagram. Les activités liées à notre université européenne EDUC sont également relayés sur le compte Twitter de notre alliance.

Veillez décrire comment vous vous assurez que les principes de cette charte seront bien communiqués et appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'institution.

La charte Erasmus est disponible sur le site web de l'université dans les pages dédiées à l'action internationale. Nous transmettons la charte de l'étudiant aux étudiants bénéficiant d'une mobilité pour s'assurer de leur engagement, cette charte renvoie à la charte Erasmus. Le service des relations internationales rappelle et détaille les principes de cette charte lors des réunions d'information au départ et chaque participant aux mobilité s'engage à respecter les principes de cette charte.

La charte Erasmus étant le cadre général de qualité applicable aux activités de coopération européenne et internationale menées par notre établissement au titre du programme Erasmus+, nous inscrivons régulièrement à l'ordre du jour des réunions de présidence et de

direction, et des instances de l'université (Conseil d'Administration, Commission Formation et Vie Universitaire) un point d'étape sur la mise en œuvre des projets et actions menées dans le cadre du programme

Nous utiliserons l'outil d'autoévaluation européen ECHE pour nous assurer du respect des objectifs du programme et de ses impacts et effets sur le développement de l'internationalisation au sein de l'UPN.

Enfin, un règlement des mobilités d'échanges va voir le jour pour la rentrée prochaine et mentionne les principes de la charte Erasmus.